

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 mars 2022**DÉLIBÉRATION n°2022-28**

Le conseil d'administration s'est réuni le mardi 15 mars 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 février 2022.

Point de l'ordre du jour :

4.7. Désignation d'un membre à la commission des moyens

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu la vacance du siège précédemment occupé par Mme Anne Cheignon,
Vu l'appel à candidature diffusé le 8 février 2022,
Vu la candidature de Mme Anne Azanza en date du 11 février 2022,

Exposé de la décision :

En raison de la vacance d'un siège de représentant des services communs à la commission des moyens (article 1 de l'annexe aux statuts de l'université), il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Proposition de décision soumise au conseil :

- désignation de Mme Anne Azanza, directrice du service commun de documentation, à la commission des moyens en qualité de membre titulaire représentant les services communs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	25
Abstentions :	5
Votes exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours,